

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 10 juillet 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 10 juillet 2013 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO
MM. AUBERTIN, AYLING, MORENO, PEREZ et ROUSSILLON.

Absent représenté : M. LOPEZ

Absents excusés : MM. MAZZAGGIO et ROLLAND

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h 09

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ Délibérations

- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

M. le Maire propose au Conseil de modifier le tableau des effectifs du Personnel communal à compter du 1^{er} août 2013 en créant un poste d'Adjoint administratif territorial première classe et en supprimant un poste d'Adjoint administratif territorial deuxième classe.

Renseignements pris, le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de M. le Maire.

- Renouvellement de la composition des conseils communautaires dans la perspective des prochaines élections municipales.

Comme cela avait été décidé au dernier Conseil municipal du 12 juin 2013, des documents renseignant les élus sur le sujet ont été envoyés avec la convocation avant ce conseil municipal afin qu'ils puissent voter en toutes connaissances de cause. Pour rappel, une proposition des sièges des communes au sein du Conseil communautaire à compter de mars 2014 a été faite à savoir : Abeilhan : 4 délégués, Alignan du Vent : 4

délégués, Coulobres : 2 délégués, Montblanc : 7 délégués, Puissalicon : 3 délégués, Tourbes : 4 délégués, Valros : 4 délégués, **soit 28 délégués.**

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

- Occupation du domaine public (Tarification)

La convention concernant l'occupation par les propriétaires du bar et pizzeria du « Relais des Cigales » d'une terrasse appartenant au domaine public a été présentée puis validée par les élus (voir Conseils municipaux des 15 mai 2013 et 12 juin 2013). Il s'agit maintenant de fixer la redevance.

Après discussions, M. le Maire propose de fixer celle-ci à l'Euro symbolique pour cette convention et pour toutes les conventions qui seront signées avec les commerçants et les artisans installés sur le domaine public.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés

- Devis giratoire de la zone du chemin de Castelnaud

Des études préliminaires de l'aménagement d'entrée de ville de la future zone d'aménagement a été demandée. Le bureau d'études « BETU », maître d'œuvre du projet, a présenté sa mission (voir document) et a chiffré le montant de sa prestation pour ces études. Le devis est de l'ordre de 12.700 € HT.

M. le Maire informe les élus qu'ils doivent délibérer pour accepter ce devis.

Une discussion s'est engagée et M. AUBERTIN se pose la question de la nécessité d'effectuer de telles études puisque le plan a été approuvé en Conseil municipal. M. le Maire lui demande alors de se renseigner plus avant sur le sujet.

Le vote est donc repoussé à plus tard si nécessaire.

- Etudes des incidences environnementales Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune n'est pas tenue d'effectuer d'études environnementales induites par l'élaboration du PLU car cette procédure a été engagée avant le 31 janvier 2012, ce qui ne l'exonère pas pour autant d'effectuer une étude de pré diagnostic concernant les incidences environnementales sur la zone Natura 2000.

Cette opération doit être menée par un bureau d'études compétent en la matière que la collectivité doit choisir pour être opérationnel au plus tôt sachant que de telles études doivent être menées au moins sur deux saisons.

Monsieur le Maire précise qu'il consultera plusieurs candidats et retiendra le mieux disant.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la zone « Plein Sud » doit aussi répondre à la nécessité ou pas de réaliser une étude d'impact. De ce fait, un dossier d'études au cas par cas a été constitué et sera déposé auprès de la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.**

(D.R.E.A.L.). Une période de 32 jours réglementaires s'ensuivra avant que ces services puissent nous indiquer si l'étude d'impact est ou n'est pas obligatoire.

➤ Questions diverses.

M. le Maire a développé les sujets suivants :

- Il informe les élus que deux aides financières ont été accordées pour la réalisation de la création d'un réseau de transfert des eaux usées de la Commune vers la station d'épuration de Pézenas (montant du projet : 1.365.000 €).

Il s'agit de l'Agence de l'Eau « Rhône Méditerranée et Corse » pour un montant de 290.850 € et le Conseil général pour un montant de 304.500 €.

- Il développe le courrier de la DDTM concernant la réforme des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme et la fin de la mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. En clair, il faut étudier les conditions d'une reprise de l'instruction des demandes d'autorisation

d'urbanisme dès la fin de cette année 2013, avec une possible réflexion dans un cadre intercommunal, car les services de l'état ne seront plus en mesure d'assurer le même niveau de prestation à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Il fait lecture des courriers de deux opérateurs (ORANGE et BOUYGUES Télécom) reçus en réponse de nos demandes d'amélioration de la couverture mobile sur le territoire. Une analyse de l'état de la couverture de la Commune est proposée par le premier, avec rendu d'ici fin août 2013, afin d'étudier la possibilité d'une amélioration de la qualité de notre réseau.

Quant au second, il nous informe qu'il n'y a pas de nouveau projet en cours et qu'ils nous contacteront le cas échéant.

- Il fait part aux élus de l'arrêté préfectoral DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 relatif aux obligations légales de débroussaillage dans lequel il est demandé que le Maire annexe au P.O.S ou P.L.U la liste des terrains concernés par cette servitude de débroussaillage.

- Il fait part également aux élus du courrier de M. Gérard MAUNE qui se plaint dans cette missive du bruit occasionné par un repas pris en commun au fond du Parc de l'Abbé ANGLADE par les élèves de CM2, leurs parents, leurs enseignants, Mme SISTERNES et lui-même un soir de début juillet (02/07). Ce soir-là, les élèves de CM2 avaient reçu de la part de la Municipalité un dictionnaire à l'occasion de leur départ en sixième à la prochaine rentrée et cette distribution avait été suivie par un repas « tiré du sac » très convivial.

Il précise que ces petites agapes avaient été de courte durée (2h au plus). Pour informer les personnes présentes de la teneur de ce courrier, il souligne qu'il a envoyé à chacun une copie de la lettre.

Pour terminer, M. le Maire fait part aux élus des courriers reçus ci-dessous en Mairie qui sont à la disposition des élus au secrétariat.

- SOCOTEC France : Surveillance de la qualité de l'air dans les établissements qui accueillent des enfants de moins de 6 ans.
- **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (P.D.P.F.C.I) : Arrêté préfectoral.**
- Courrier de M. Raymond COUDERC, Sénateur de l'Hérault : « Métropoles et compétences-régions ».
- Courrier de la Mairie de VALROS : «Etude de projet urbain pour la Commune de Valros», invitation de M. le Maire de TOURBES à la réunion publique.
- Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon : Travaux de requalification environnementale de la déviation de Pézenas (A75).
- Mme BOUCHER informe les élus que la remise des prix du « Concours des maisons et jardins fleuris 2013 » se déroulera le 10 août 2013 à partir de 18h30 au Parc de l'Abbé ANGLADE. Elle demande avec insistance aux élus disponibles de bien vouloir s'investir dans la préparation de cette soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h40**